Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 360

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Revues militaires

En mars est né « Défense Magazine », « le mensuel international technique, économique et politique de la défense ». Quelle est son « origine » véritable ? L'éditeur responsable Interconair AG est domicilié à Zoug, tous les services de correspondants sont assurés par Infosystem international à Lugano et la rédaction est bicéphale, Interconair (Eurafrique) S.A. à Bruxelles et Interfino S.A. à Lugano tandis que l'imprimerie est quant à elle installée en Italie. Le copyright appartient à Interconair à Zoug... Classons donc cette publication à tout hasard comme ayant sa place ici ! Les différentes parties du numéro 1 : Spécial OTAN, l'Europe neutre, Moyen-Orient et Afrique, Asie, Pacifique et Amérique latine, enfin le Pacte de Varsovie. Peut-on être plus neutre ?

Dans la publicité, Panhard (France) nous offre entre autres « Panhard AML 90, le meilleur rapport poids/puissance de feu du monde » ; Valsella S. p. A., en Italie, vous vendra volontiers Valmara 69 « mine explosive anti-personnelle » ou VS 2.2 « mine anti-char ».

Terminons cet aperçu, bien incomplet, en citant cette définition de « Défense Magazine » : « Le mensuel international de la défense. Chaque mois un compte rendu complet de l'actualité technique et politique militaire » (précisons qu'il existe des éditions en d'autres langues que le français).

— Les lecteurs de la revue militaire de la Société suisse des officiers « ASMZ » ont été peut-être étonnés de recevoir, dans la même livraison que leur numéro d'avril, un tiré à part de la revue « Abendland » (Occident) consacré à l'Afrique du Sud... Un supplément tiré à 51 000 exemplaires ! La revue « ASMZ », elle-même, contient un article bien documenté sur l'officier EMG. Une statistique portant sur les années 1970-1974 laisse apparaître que 31,4 % étaient des universitaires, 3 % des instituteurs, 15,5 % appartenaient aux professions techniques, 44,6 % étaient des fonctionnaires d'Etat (y compris des officiers instructeurs), 3,4 % des commerçants ou des hôteliers et 2,1 % des indépendants ou des artistes. Les officiers de milice (58,4 %) étaient plus nombreux que les instructeurs (41,6 %).

— Dans le supplément politique et culturel de la « National Zeitung » du week-end, à l'occasion de la Fête du 1er Mai, une étude sur l'« objectivité » historique, due à la plume de trois jeunes historiens ; le point de départ de leur stimulante réflexion : la réédition de l'« Histoire de la Suisse à travers la lutte des classes » de Robert Grimm, à la « Limmat Verlag Genossenschaft Zürich ». Un travail qui remet en cause l'image traditionnelle de notre pays.

A noter également le compte rendu d'un symposium international, qui s'est tenu récemment à Kiel, et au long duquel quelque septante spécialistes se sont efforcés de faire le point, sous l'angle psychiatrique, des retombées du déracinement culturel des travailleurs immigrés. A l'ordre du jour, l'examen du double « choc » subi par les dizaines de millions de ressortissants des pays moins développés du Sud venus chercher du travail dans le Nord de l'Europe ; double choc en effet si l'on tient compte du déracinement souvent évoqué, souvent analysé, consécutif à l'abandon du sol natal, mais aussi si l'on considère les désillusions du retour, ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur au fil de la récession mondiale.

GENÈVE

Une école pour tous les élèves...

« Dans toute classe coexistent trois groupes d'élèves : les doués, les moyens, les peu doués. Le niveau devra-t-il être « moyen » pour être le mieux accessible à tous ? Les plus défavorisés ne risquent-ils pas, contrairement aux buts mêmes de la réforme, connaître des problèmes croissants ? Les doués sont-ils prêts à jouer le rôle de stimulant ? En théorie cette solidarité est positive. Dans la réalité de la classe, l'évolution des moins doués est-elle réelle ?

C'est par cette rhétorique contenant déjà implicitement sa réponse qu'une motion concernant la « réforme II » du cycle d'orientation (CO) a été déposée au Grand Conseil de Genève en janvier 1976, par Mme Hélène Braun, députée démocrate-chrétienne.

De quoi s'agit-il précisément ? Un rapide historique permettra, en premier lieu, d'éclaircir la situation :

— 1962 : les premiers jalons du CO sont posés. Cette nouvelle structure pédagogique doit permettre, sur une durée de trois ans, une orientation continue, une démocratisation des études et une sélection retardée. Les élèves sont répartis en sections hiérarchiquement disposées, à savoir : latine, scientifique, moderne, générale et pratique. Les possibilités de passage d'une section à l'autre restent ouvertes, les notes déterminantes étant celles d'allemand et de mathématique. Les élèves des sections latine, scientifique et moderne réussissant leur dernière année poursuivent généralement leurs études au collège, ceux des sections générale ou pratique soit rentrent dans la vie active, soit commencent un apprentissage.

— 1969 : tous les élèves sortant de la 6e année primaire (12 ans) entrent maintenant au CO.

— 1968 : un document « Sélection scolaire et sélection sociale » constate l'inégalité des chances et ses auteurs envisagent de mettre sur pied une seconde réforme du CO, groupant les élèves « non par sections et filières, mais par niveaux, par disciplines à option, donc par orientation individuelle ».

— 1971-72 : la « réforme II » démarre dans un des cycles et, en 1975, est étendue à deux autres. Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont :

— un tronc commun de 6 mois ;

— des cours à niveaux (A, B et C) en allemand et mathématique, les deux branches sélectives ;
— des cours à options qui détermineront l'orientation future (latin, science, anglais et technique) ;
— des classes hétérogènes en français, géographie, histoire, etc.

On le voit, la pierre angulaire de cette réforme est l'existence de classes hétérogènes, et la motion déposée au Grand Conseil exprime d'une manière assez claire les réticences dont elles font l'objet.

Les principales critiques pourraient être résumées sous la forme de ces deux questions :

a) la coexistence, dans des classes hétérogènes, d'élèves de « niveaux intellectuels différents » et la présence, de surcroît, d'élèves de langue étrangère (environ 30 % dans le CO) ne conduira-t-elle pas à un nivellement par le bas ?

b) les élèves sortant de ces classes seront-ils suffisamment préparés à affronter la compétition et la sélection toujours croissante de la vie professionnelle ?

L'enjeu que soulèvent ces deux questions est important, l'avenir de la « réforme II » se décidera, entre autres, sur les réponses qui y seront apportées.

Au-delà des divergences, le corps enseignant genevois du CO est unanime sur un point : cette « réforme II » ne change pas fondamentalement le système scolaire et la sélection scolaire correspond toujours à la sélection sociale, évidence se passant de statistiques détaillées... Lorsqu'on veut démocratiser, n'est-ce pas à la démocratie elle-même que l'on doit s'en prendre ? Autant dire que les implications politiques qu'une prise de position de ce type entraînerait inclinent la majeure partie du corps enseignant à préférer, cela dit sans ironie car on sait les problèmes quotidiens auxquels il est confronté, à se battre à coups somme toute discrets, de réformes pédagogiques !

Le débat ouvert maintenant au sein des maîtres du CO à propos des classes hétérogènes est néanmoins révélateur d'une confrontation entre deux conceptions de l'enseignement (notons que les adversaires de la « réforme II » semblent être minoritaires).

Un premier point est à mettre au clair : si les classes hétérogènes ne démocratisent en rien le système scolaire, elles sont par contre les seules cellules véritablement démocratiques, par leur définition même : une classe réunissant des enfants « normaux » (les critères de normalité s'établissent généralement à l'école primaire, voir les classes pour retardés et autres subtilités terminologiques) et du même âge.

Si nous prenons l'exemple du français, puisque cette branche crée des problèmes semble-t-il majeurs, l'argument d'un nivellement par le bas, employé par les adversaires de la réforme et les parents d'élèves généralement de couches sociales supérieures, ne résiste pas à l'examen et cela pour deux raisons :

a) le but de l'enseignement du français reste et doit rester la compréhension et l'expression de la langue ; il ne nécessite pas des acquisitions du même type qu'un cours d'allemand, par exemple, est censé promouvoir (est-il besoin de faire mention des travaux de Piaget démontrant qu'un enfant possède totalement sa langue dès ses premières années ?).

b) les attaques contre « l'assassinat du français », la crise de l'orthographe, le niveau sans cesse décroissant des élèves, se révèlent non fondées, fausses pour tout dire ; ses tenants n'ont, en effet, jamais pu apporter de preuves résultant d'enquêtes comparatives et, s'il y a crise de l'orthographe, il est peut-être utile de rappeler les conclusions irréfutables de l'analyse menée par Jean Guion (cf. revue « Langue française », Larousse, décembre 1973), à savoir que la prétendue crise de l'orthographe « n'est pas d'apparition récente, elle semble même née avec l'institution scolaire ».

Le fond du problème se résume, en fin de compte, d'une manière assez simple : admettons-nous l'inégalité des enfants au départ ou voulons-nous un enseignement refusant ce postulat, tout en restant conscient des différences ? Faut-il refuser un enseignement ayant pour ambition de donner quelques « bribes » de culture (cinq cours de français de quarante-cinq minutes par semaine pourraient-ils prétendre diffuser la compréhension fondamentale de notre environnement culturel ?...) à tous ceux qui autrement n'y auraient jamais accès ou faut-il justifier implicitement que certains, d'un « niveau » intellectuel ne satisfaisant pas les critères admis, n'ont droit qu'aux déchets ? C'est bien sûr la compétence personnelle de chaque professeur qui est en jeu, car il est certain qu'une individualisation de l'enseignement, le problème des notes devant tenir compte du milieu socioculturel et de la personnalité de chaque enfant, ne sont pas des problèmes forcément faciles à résoudre et dominer.

Soyons clairs : si la classe hétérogène reste un « îlot protégé » au sein du système scolaire actuel, sa valeur et son ambition pédagogiques semblent indiscutables.

Réalisme

Chômage partiel : on se prépare activement à la phase suivante de la « reconversion ».

Le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Service de l'industrie, du commerce et du travail) a, par exemple, rédigé ces lignes, entre autres, à l'intention des chefs d'entreprise ayant institué le chômage partiel :

« (...) Si la situation ne se modifie pas, il y aura lieu, ultérieurement, de procéder, d'entente avec notre office, à un nouvel examen des mesures à prendre, qui pourraient comporter le licenciement des travailleurs étrangers sous contrôle (annuels permis B, saisonniers, frontaliers). Il importe d'ores et déjà de former le personnel suisse et les titulaires du permis C aux emplois qui sont actuellement remplis par du personnel étranger sous contrôle. »

Et les statistiques helvétiques resteront, au chapitre « chômage », toujours aussi réconfortantes...

DP 360